



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres commerciaux

Question orale n° 1249

Texte de la question

M. Bertrand Kern attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur l'avis favorable rendu par le commissaire-enquêteur, pour le projet de construction d'un centre commercial qui devrait ouvrir ses portes en 2004 à la porte d'Aubervilliers. Ce projet constitue une menace réelle et sérieuse pour l'activité commerciale des communes environnantes.

L'implantation d'un pôle commercial d'une superficie égale à 55 000 mètres carrés, en bordure du périphérique parisien, bénéficiera sans aucun doute d'une attractivité exceptionnelle et encouragera le déplacement des centres de vie des quartiers commerçants de la capitale, et des banlieues vers ce pôle. Une telle politique commerciale va à l'encontre de l'idée que nous nous faisons de la politique de la ville et risque de ruiner tous les efforts des municipalités qui se battent pour réanimer leur centre-ville. C'est pourquoi il y est fortement défavorable. D'autres parlementaires ou élus des communes avoisinantes du Pré-Saint-Gervais, des Lilas, de Pantin ou encore de divers arrondissements de Paris ont émis la plus grande réserve quant à la réalisation de ce projet démesuré, pour lequel, d'ailleurs, ils n'ont jamais été pour l'essentiel consultés. Ce projet ne correspond absolument plus aux objectifs socio-économiques ou urbanistiques d'aujourd'hui, que notre gouvernement a régulièrement l'occasion de défendre. C'est l'animation du centre de nos villes, pour y maintenir ou y créer des emplois, pour en faire des lieux attrayants, tant pour les riverains que pour les commerçants, qui est en jeu. Pour toutes ces raisons, il apparaît aujourd'hui qu'à défaut d'interdire ce projet démesuré, il convient pour le moins de le réviser à la baisse. Il lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

M. le président. M. Bertrand Kern a présenté une question, n° 1249, ainsi rédigée:

«M. Bertrand Kern attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur l'avis favorable rendu par le commissaire-enquêteur pour le projet de construction d'un centre commercial qui devrait ouvrir ses portes en 2004 à la porte d'Aubervilliers. Ce projet constitue une menace réelle et sérieuse pour l'activité commerciale des communes environnantes.

L'implantation d'un pôle commercial d'une superficie égale à 55 000 mètres carrés, en bordure du périphérique parisien, bénéficiera sans aucun doute d'une attractivité exceptionnelle et encouragera le déplacement des centres de vie des quartiers commerçants de la capitale et des banlieues vers ce pôle. Une telle politique commerciale va à l'encontre de l'idée que nous nous faisons de la politique de la ville et risque de ruiner tous les efforts des municipalités qui se battent pour réanimer leur centre-ville. C'est pourquoi il y est fortement défavorable. D'autres parlementaires ou élus des communes avoisinantes du Pré-Saint-Gervais, des Lilas, de Pantin ou encore de divers arrondissements de Paris ont émis la plus grande réserve quant à la réalisation de ce projet démesuré, pour lequel, d'ailleurs, ils n'ont jamais été pour l'essentiel consultés. Ce projet ne correspond absolument plus aux objectifs socio-économiques ou urbanistiques d'aujourd'hui, que notre gouvernement a régulièrement l'occasion de défendre. C'est l'animation du centre de nos villes, pour y maintenir ou y créer des emplois, pour en faire des lieux attrayants, tant pour les riverains que pour les commerçants, qui est en jeu. Pour toutes ces raisons, il apparaît aujourd'hui qu'à défaut d'interdire ce projet démesuré, il convient

pour le moins de le réviser à la baisse. Il lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine.»

La parole est à M. Bertrand Kern, pour exposer sa question.

M. Bertrand Kern. Ma question s'adresse à M. Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

Le commissaire-enquêteur vient de rendre un avis favorable sur le projet de construction à la porte d'Aubervilliers d'un centre commercial qui devrait ouvrir ses portes en 2004. La commission départementale d'équipement commercial de Seine-Saint-Denis a fait de même le 20 décembre dernier.

Ce projet n'est pas un bon projet. Il constitue une menace réelle et sérieuse pour l'activité commerciale de nos communes. L'implantation d'un pôle commercial d'une superficie égale à 55 000 mètres carrés en bordure du périphérique parisien bénéficiera sans aucun doute d'une attractivité exceptionnelle et encouragera le déplacement des centres de vie des quartiers commerçants de la capitale et de nos banlieues vers ce pôle.

Une telle politique commerciale va à l'encontre de l'idée que nous nous faisons de la politique de la ville. Elle risque de ruiner tous les efforts des municipalités qui se battent pour réanimer leur centre-ville. Je m'inscris donc contre ce projet et je ne suis pas le seul. D'autres parlementaires ou élus des communes avoisinantes, de gauche comme de droite, du Pré-Saint-Gervais, des Lilas, de Pantin et de divers arrondissements de Paris ont en effet émis un avis négatif ou la plus la grande réserve sur la réalisation de ce projet qualifié de «géant» par la presse - et sur lequel d'ailleurs ils n'ont jamais été consultés pour l'essentiel.

Pourtant les conséquences d'un tel projet sont graves. Le dynamisme et l'existence même des commerces de proximité des coeurs de nos villes risquent d'être mis en péril. Ce projet ne correspond absolument plus aux objectifs socio-économiques ou urbanistiques d'aujourd'hui que le Gouvernement défend régulièrement.

Pour toutes ces raisons, il apparaît que, à défaut d'interdire ce projet démesuré, il convient pour le moins de le réviser à la baisse. Que compte faire le Gouvernement pour aller dans ce sens ? C'est l'animation du centre de nos villes qui est en jeu. Il s'agit d'y maintenir ou d'y créer des emplois pour en faire des lieux attrayants, tant pour les riverains que pour les commerçants.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

M. François Huwart, secrétaire d'Etat au commerce extérieur. Monsieur le député, M. Patriat, retenu par ailleurs, m'a chargé de vous donner les éléments de réponse que voici.

Vous avez raison de placer le débat sur le terrain de l'économie et de l'aménagement urbain. Mais avant de revenir sur ce que vous avez exposé, permettez-moi d'apporter les précisions suivantes.

Le projet que vous évoquez est soumis à une procédure qui garantit que tous les avis et les opinions puissent se faire entendre.

En effet, quatre enquêtes publiques ont eu lieu :

Enquête sur le plan d'aménagement de la zone de la ZAC conduite par la mairie d'Aubervilliers, en décembre 1999, à la suite de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserve ;

Enquête au titre des établissements classés en juillet 2000 qui a obtenu un avis favorable du commissaire enquêteur ;

Enquêtes conjointes en vue de la délivrance du permis de construire et au titre de l'urbanisme commercial, qui se sont déroulées en juillet et en août 2000 et ont obtenu toutes les deux un avis favorable du commissaire enquêteur.

Enfin, la commission départementale d'équipement commercial de Seine-Saint-Denis s'est prononcée pour le projet par quatre votes favorables, un vote contre et une abstention.

Par ailleurs, le préfet, mais aussi les différents acteurs du commerce de la zone de chalandise concernée, ont initié de nombreuses réunions de concertation qui ont fait évoluer le projet. L'ensemble de l'opération est désormais mieux intégré au tissu commercial et urbain existants, les différents partenaires le reconnaissent. En conséquence, il n'apparaîtrait pas opportun de remettre en cause, au niveau national, un projet, fruit d'une concertation locale approfondie et porteur d'une réelle dynamisation économique pour la ville d'Aubervilliers et les communes limitrophes de Seine-Saint-Denis.

Tels sont, monsieur le député, les éléments que M. Patriat souhaitait vous apporter, en réponse à votre question.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Kern.

M. Bertrand Kern. Certes, la procédure a été régulière et transparente, monsieur le secrétaire d'Etat. Pour autant, le maire de Paris - RPR -, le député du 11^e arrondissement - Mouvement des citoyens -, moi-même - député socialiste -, le maire du Pré-Saint-Gervais, la conseillère générale des Lilas, et d'autres parlementaires

ont exprimé leur opposition à ce projet. Et celle-ci reste forte. Les commerçants sont également contre et notamment ceux de Paris et de Pantin, qui voient peser une menace réelle sur l'axe de l'avenue Jean-Jaurès et sur la porte de Pantin. Je le répète, ce sont là des communes où il est difficile de faire vivre les commerces. Le Gouvernement doit donc réfléchir à la possibilité d'un réexamen de ce projet à la baisse devant la commission nationale. Cette éventualité doit être sérieusement envisagée. Tel est le message que je voulais faire passer aujourd'hui.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Kern](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1249

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7213

Réponse publiée le : 10 janvier 2001, page 33

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 décembre 2000